



*Mairie
de Ville en Vermois*

N° 187

Tél : 03 83 46 52 23
Secrétariat ouvert
Lundi de 17h à 19h/Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 13h30 à 15h30

Email
mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr

Site
<http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

Municip info

**OCTOBRE
2022**

REMERCIEMENTS

AUX

ENTREPRISES

DE LA

ZAC

DU VERMOIS

Le mot du Maire

La commune de Ville en Vermois a fait appel aux entreprises locales pour participer financièrement au budget de la crèche des Petits Cheminots.

Nous remercions chaleureusement ces entreprises pour cette participation à la vie locale de Ville en Vermois et des environs.

Jean-François GUILLAUME

SOCIETE NOVACARB
SOCIETE GALOPIN
SOCIETE GEODIS

SARL BATILAND
SCI FLAG - LUMIDENT - ECLADENT
SOCIETE LORRAINE DE TERRASSEMENT

AMBULANCES VANDOPERIENNES
AUTO ECOLE PILOTE
COMMERCE MEMORII'S
GARAGE FORD DF AUTOMOBILES
SARL PLACEMENT SOLAIRE
SOCIETE BLOC ET JOB
SOCIETE FORSCICA
SOCIETE COLOR EST
SOCIETE ESIRIS E.S.E
SOCIETE LORTRUCKS

SARL TOITURE LORRAINE
SOCIETE RENTLIGHT
TRANSPORT VIGNERON

Le transport à la demande



le 6 octobre 2022 à 14h00

La Municipalité et la CCPSV vous donnent rendez-vous
à la salle polyvalente Marlène Colas !

Dans le cadre de la politique de mobilité et de transport menée par la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, Michael Jonvel, en charge de ces thématiques, viendra vous présenter le fonctionnement du Transport à La Demande Sel et Vermois.

En effet, suite à l'augmentation inexorable et continue du coût des énergies, le TAD Sel et Vermois devient encore moins cher que la voiture personnelle pour se déplacer en direction de St Nicolas, Varangéville, Dombasle ou Rosières.

Ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons.



La bibliothèque « La Grange aux Livres »

**Vous voulez passer un bon moment ?
Alors venez découvrir nos livres
à la bibliothèque « la Grange aux Livres »
située à la salle polyvalente le mercredi de 16h à 18h.**

**Une équipe dynamique vous y attend et vous conseille
sur les 3000 livres d'adultes et d'enfants**

**De nouvelles parutions sont achetées régulièrement
Abonnement annuel 7 € par personne**



La SNCF rappelle qu'il est interdit de se promener

le long de la voie ferrée.

Toute personne contrevenante risque d'être verbalisée.



**A toute fin de faciliter la distribution et les erreurs de distribution
du courrier et des colis, la poste mais aussi les transporteurs
indépendants demandent de veiller à bien renseigner votre/vos
nom(s) sur les boîtes aux lettres ainsi que le numéro des maisons**



**La commune de Ville en Vermois se
mobilise pour défendre les habitants
victimes de sécheresse**

SECHERESSES

2015 – 2020 - 2021



Dossier sécheresse 2015 : Concernant le dossier de sécheresse 2015, pour rappel, le tribunal administratif de Nancy avait accédé à la demande d'annulation du refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle puisque l'État ne justifiait pas que la commission interministérielle, chargée d'émettre un avis sur la demande de la commune, s'était réellement réunie.

L'État a fait appel de cette décision et la cour administrative d'appel de Nancy a décidé, au regard d'une pièce litigieuse du dossier, d'annuler le jugement de première instance. Aussi, la commune de Ville-en-Vermois a décidé, compte tenu des incertitudes de l'arrêt de la cour administrative d'appel, d'introduire un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État.

À ce jour le dossier est toujours pendant devant le Conseil d'Etat. Néanmoins, des indices laissent penser que la plus haute juridiction administrative française va peut-être s'engager dans la voie de l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy. Le premier de ces indices réside dans la circonstance que le Conseil d'État a admis d'analyser le dossier de la commune Ville-en-Vermois reconnaissant par là qu'un moyen de son pourvoi (au moins) est sérieux.

À ce jour le Ministre de l'intérieur, représentant l'Etat, n'a pas encore défendu sur le pourvoi de la commune. Toutefois, il doit le faire avant le 17 octobre puisqu'une clôture d'instruction sera prononcée à cette date. En toute hypothèse nous avons bon espoir que le Conseil d'État statue définitivement sur notre dossier fin de cette année ou en début de l'année prochaine.

Dossier sécheresse 2020 : une audience est prévue le 4 octobre. Un jugement interviendra avant la fin de l'année.

Dossier sécheresse 2021 : Le dossier a été confié à notre avocat et 4 autres communes se sont associées avec nous à toute fin d'avoir plus de poids et de minimiser les frais d'avocat.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE 2022

SECHERESSE 2022

La commune déposera en janvier 2023, une demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2022.

C'est pourquoi, si vous avez constaté d'importants sinistres suite à la canicule de 2022, ou une aggravation suite à un sinistre antérieur, vous êtes invités à déposer à la mairie pour le 30 novembre 2022 un dossier constitué de photos datées, d'un descriptif détaillé des dégâts et copie de la déclaration faite à votre assurance. Pour les habitants concernés par une aggravation suite aux années antérieures, un comparatif (photos + descriptif).

Pour information, une franchise de 1 520 € sera appliquée suivant articles 125.1 à 125.3 du code des assurances.

.....CINÉMA.....CINÉMA.....



Salle Marlène COLAS
MERCREDI 12 OCTOBRE A 20H30

Projection du film « La page blanche »

Film comédie romantique de Muriel Magellan
Avec Sara Giraudeau, Pierre Deladonchamps, Grégoire Ludig...

Eloïse se retrouve assise seule sur un banc parisien. Qui est-elle ? Que fait-elle là ? Elle ne se souvient de rien ! Elle se lance alors dans une enquête, pleine de surprises, pour découvrir qui elle est. Et si cette amnésie lui permettait de trouver qui elle est, qui elle aime, et de réinventer sa vie ?

Tarif adulte = 4,5€ : Tarif enfant = 3,5€ (moins de 15 ans)

**RADAR
PEDAGOGIQUE**



Un radar pédagogique mobile a été mis en place par la municipalité pour améliorer la sécurité routière dans la commune.

Ce radar permettra également de faire des comptages de vitesse pour prévoir des travaux de mise en sécurité de la voirie.

CIVISME



Devant la recrudescence des déchets et des décharges sauvages, la commune en lien avec la gendarmerie enquête régulièrement pour identifier les auteurs de ces délits.

Dernièrement, un habitant nous a relaté qu'environ tous les 6 mois, en faisant son sport, il ramasse l'équivalent d'un sac poubelle sur les abords de nos routes (carton, canettes, bouteilles, masques, mégots, etc...)

La photo jointe est le fruit de sa dernière collecte sur une distance de 3.5 km entre le panneau de Lupcourt et le panneau de Gérardcourt sur les 2 côtés de la route.

Nous remercions les habitants qui s'investissent dans ces gestes civiques.



**BALAYAGE DES RUES
DE LA COMMUNE**

VILLAGE ET ZAC DU VERMOIS

Lundi 17 octobre 2022

VILLAGE

Mardi 15 Novembre 2022

Lundi 5 décembre 2022



Merci de veiller à ce que votre véhicule n'empêche pas le passage du camion et donc le nettoyage de la voirie.